

DEP 54+55+57 TAR

Du 13 mai 2023 au 14 mai 2023

Edité le 7 mai 2023 à 15:15 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 1255261 **A.G. STAINOISE**

* Cette convocation tient lieu de justification.

* Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :

- Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.

- Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).

* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

* Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

821	Carabine 22 semi-auto TAR	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82431095	GOEURY Pierre-Yves	S2 51 FSA	samedi 13 mai 2023 à 15:30	
		-- Fin --		